

Initiatives ministérielles

aurait besoin qu'on lui rappelle que les pauvres dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont tout aussi pauvres que ceux dans les autres provinces.

Il faut se rappeler, en outre, que les paiements d'assistance sociale ne permettent toujours pas aux familles de se sortir de la pauvreté.

Quelques jours suivant le dépôt du dernier budget, les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont annoncé qu'elles contesteront devant les tribunaux les coupures imposées par le Budget au RAPC. Cette bataille juridique pourrait retarder l'introduction de cette mesure jusqu'à ce que le tribunal ait rendu sa décision. L'Alberta appuie l'action de ces deux provinces. Les provinces contestatrices estiment que, en vertu de l'entente sur le RAPC, celui-ci ne peut être modifié qu'après un préavis d'un an, et avec le consentement des provinces. Aucune de ces conditions n'a été respectée.

• (1750)

Madame la Présidente, j'aimerais terminer en disant que le Parti libéral s'oppose d'une façon catégorique au projet de loi C-69 parce qu'il s'attaque au régime d'assurance-maladie, à l'éducation postsecondaire et au régime d'assistance publique au Canada. Ces programmes sont des piliers de la société canadienne et en tant que tels, ils ne devraient pas être minés en raison de frustrations et de la mesquinerie du gouvernement.

[Traduction]

Je voudrais dire, en paraphrasant ce que disait il y a quelque temps le député de Vancouver Quadra: «Espérons que les hôpitaux ne vérifieront pas notre crédit avant de vérifier notre tension». J'ai bien peur que ce soit à cela que nous conduise ce projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kamloops pour un rappel au Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, il y a eu des discussions et le gouvernement préfère renvoyer ce projet de loi au Comité permanent des finances plutôt qu'à un comité législatif.

Comme vous le savez, madame la Présidente, nous avons eu quelques problèmes avec le président du Comité des finances en raison de la façon dont il travaille. Je crois cependant pouvoir dire qu'il a pris des mesures importantes pour répondre à nos inquiétudes. Le comité présentera un rapport à la Chambre demain. Je voudrais

dire, en supposant que ce soit le cas, que nous avons l'intention de demander alors le consentement unanime pour que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des finances. Pour l'instant, en attendant le rapport du comité, le projet de loi continue à être destiné à un comité législatif.

[Français]

M. Vincent: Madame la Présidente, je comprends que l'Opposition officielle et nous soyons prêts effectivement à envoyer le projet de loi au Comité permanent des finances et j'anticipe avec plaisir la réponse du Nouveau parti démocratique demain qui permettra effectivement qu'on puisse envoyer le projet de loi C-69 au Comité permanent des finances au lieu d'un comité législatif.

Alors, madame la Présidente, je pense qu'on demandera probablement demain cette permission, avec l'accord du Parti libéral.

[Traduction]

M. Milliken: Je suis d'accord, madame la Présidente. Nous serions disposés à renvoyer le projet de loi au Comité permanent des finances plutôt qu'à un comité législatif. Étant donné ce qu'a dit le député de Kamloops, comme il n'y a pas consentement unanime ce soir, semble-t-il, je présume que nous devons étudier la motion telle quelle.

Si tout va comme le souhaite le député de Kamloops, demain, la Chambre pourra renvoyer à nouveau le projet de loi ou le rappeler d'un comité pour le renvoyer à un autre. Cela semble inhabituel, mais je présume que c'est possible. Je suis tout disposé, au nom de l'opposition officielle, à dire que, bien sûr, nous donnerons notre consentement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait bien que la Chambre peut procéder comme elle l'entend. Je suis certaine que la Chambre est heureuse de voir qu'on tend à la collaboration et à la compréhension. Nous attendrons avec impatience la suite des événements et la décision de la Chambre. Y a-t-il des questions ou des observations?

La Chambre est-elle prête à se prononcer? Y a-t-il une observation? Le député de Cape Breton-Highlands—Canso.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je voulais simplement féliciter mon collègue, le député de Restigouche, pour la façon dont il a traité de ce projet de loi.